



Taches comptables après 5 ans

Par **pinta**, le **03/10/2011** à **10:21**

Bonjour,

Employée depuis 5 ans en tant qu'"Assistante Administrative et Commerciale" mon employeur m'impose aujourd'hui d'assurer les fonctions de la comptabilité sans faire d'avenant à mon contrat de travail (convention SYNTEC).

Sachant d'une part, que dans mon contrat de travail aucune tâche n'est détaillée, seul le titre d'"Assistante Administrative et Commerciale" est indiqué ; et sachant d'autre part que depuis 5 ans ces tâches comptables étaient réalisées par des apprenties en alternance (CDD de 2 ans), puis-je refuser de prendre en charge ces tâches ?

Quels sont mes droits et obligations dans ce cas vis à vis de mon employeur ?

Voici l'annonce ANPE pour laquelle j'ai été embauchée il y a 5 ans :

Intitulé du poste : ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) ET COMMERCIAL(E)

Description du poste : VOUS TRAVILLEREZ EN ETROITE COLLABORATION AVEC LES CONSULTANTS ET LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE. VOUS FEREZ LE SUIVI ET LA MISE A JOUR DES DOSSIERS CLIENTS, DE LA RELATION TELEPHONIQUE AVEC LES CLIENTS, LES FOURNISSEURS ET LES PARTENAIRES, ET LE SUIVI MISSIONS.

En vous remerciant par avance pour votre réponse,

Cordialement,